

XIII

LA RÉFORME LITURGIQUE
DE LA SEMAINE SAINTE :
IMPORTANCE, RÉALISATION,
PERSPECTIVES

par le R. P. Ferdinand ANTONELLI, o. f. m.,

Rapporteur général de la Sacrée Congrégation des Rites

LA REGIONE LIGURIA
DELLA SECONDA
IMPORTAZIONE
DELLA
CASA

DELLA REGIONE LIGURIA
DELLA SECONDA

ON DOIT A LA CLAIRVOYANCE du pape actuel, S. S. Pie XII et à son infatigable et courageux dynamisme, le fait que la réforme liturgique générale, commencée il y a un demi-siècle par saint Pie X, attendue et appelée par tous les fervents de la liturgie et par tant de pasteurs d'âmes, est entrée dans une phase de réalisation concrète, avec des mesures de plus en plus vastes et importantes. Il suffit de rappeler l'introduction dans l'usage liturgique de la nouvelle version du psautier, la constitution apostolique *Christus Dominus* avec la nouvelle discipline du jeûne eucharistique et la concession des messes du soir, et le décret du 23 mars 1953 sur la simplification des rubriques, pour se rendre compte du chemin accompli en ces dix dernières années dans la voie de la réforme liturgique. Mais, parmi toutes les mesures prises par Pie XII en ce domaine, celle qui entre le plus directement dans le cadre de la réforme liturgique générale est, sans aucun doute, l'*Ordo hebdomadae sanctae instauratus*, publié par le décret *Maxima redemptionis nostrae mysteria* du 16 novembre 1955.

Un congrès comme celui-ci, qui se propose de mettre en lumière l'œuvre du Pontife actuel en faveur de la sainte liturgie, ne pouvait pas se passer d'un rapport sur ce chapitre de la réforme liturgique de la Semaine Sainte. Et je suis reconnaissant aux organisateurs du congrès pour l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à parler de cette réforme.

Je me propose d'accomplir cette tâche en traitant :

1° de l'importance de la réforme liturgique de la Semaine Sainte;

- 2° des résultats produits par sa première réalisation;
- 3° des perspectives qu'on peut ouvrir pour sa stabilisation à venir.

1° *Importance de la réforme liturgique de la Semaine Sainte.*

On a dit, et avec raison, que la réforme liturgique de la Semaine Sainte constitue l'acte le plus important de l'histoire de la liturgie, de saint Pie V à nos jours. Cette importance se mesure surtout à deux éléments : la position prééminente que la Semaine Sainte occupe dans toute l'année liturgique, et les critères qui ont été suivis dans la préparation de la réforme.

Il est superflu d'insister, devant un public aussi qualifié en la matière, sur le premier de ces deux éléments : la prééminence de la Semaine Sainte dans l'année liturgique. Il suffira de rappeler que les rites de la Semaine Sainte sont au centre de toute la liturgie, de même que les mystères qu'elle célèbre, de la passion, mort et résurrection du Christ, sont au centre de toute l'économie du salut.

Ces rites sacrés et leurs formulaires, par l'antiquité et la richesse de leur contenu, représentent la part la plus précieuse de tout le patrimoine liturgique. Par là, on peut facilement juger quelle lourde responsabilité pesait sur ceux qui étaient appelés à porter les mains sur un ensemble liturgique aussi vénérable.

Et pourtant une révision s'imposait bien ici. Tout au long des siècles, certains éléments précieux avaient été perdus, beaucoup avaient été déformés, d'autres s'y étaient ajoutés ou superposés sans raison; puis le formalisme cérémoniel avait pris le dessus, en créant un climat artificiel, le plus opposé à cette intuition immédiate que doit permettre toute représentation liturgique, et qui est une condition indispensable pour une participation active et consciente des fidèles.

En outre, pour la liturgie du triduum sacré, le noyau le plus saint de tout cet ensemble liturgique, s'était ajouté, dans la première moitié du XVII^e siècle, un autre facteur externe, mais d'importance capitale à l'égard de la participation des fidèles.

Comme on le sait, les trois jours : jeudi, vendredi et samedi saints furent des jours fériés même civilement, de la fin du IV^e siècle à 1642, c'est-à-dire pendant plus de douze siècles. Pendant tout le moyen âge, ce furent justement ces jours qui virent partout le peuple chrétien rassemblé autour de l'autel.

En 1642, Urbain VIII, sous la pression du changement intervenu dans les conditions de la vie sociale, fut contraint de retrancher ces trois jours de la liste des jours fériés : avec le changement, beaucoup de fidèles : ouvriers, employés, hommes d'affaires ne pouvaient plus se rendre présents, même s'ils l'eussent voulu, à ces solennités célébrées le matin. La conséquence, aussi douloureuse que connue, fut une absence quasi totale de certaines catégories de fidèles aux offices des trois jours, et surtout du vendredi et du samedi saints. Ç'aurait été le moment de reporter ces offices aux heures de la soirée, qui sont les heures appropriées et qui furent en usage pendant tant de siècles. Mais, au temps d'Urbain VIII, la coutume de ne célébrer la messe que le matin était si enracinée dans la mentalité du clergé et des fidèles qu'on ne pouvait même pas songer à un tel retour à l'antiquité. Il nous fallait — disons-le aussi — la vision exacte de l'histoire et des besoins pastoraux du pape actuel Pie XII pour dépasser d'un coup une telle mentalité et ramener tous les offices des trois jours saints aux heures de la soirée.

Beaucoup, ancrés par principe au passé, même quand le passé n'a pas ou n'a plus de justification, pensaient pouvoir pronostiquer on ne sait quelles réactions. La réaction, de fait, s'est produite, mais dans un sens contraire à ces craintes : l'affluence aux offices a dépassé partout les prévisions les plus optimistes. Il ne faudra pas longtemps, comme pour l'usage de l'eau à l'égard du jeûne eucharistique, pour que, en ce qui concerne le retour des offices des trois jours aux heures de la soirée, tous finissent par se demander pourquoi donc on a tant tardé à introduire des modifications si naturelles et si salutaires.

Quoi qu'il en soit, ce retour à la célébration des trois jours saints dans les heures de la soirée, outre un intérêt pratique et pastoral, celui de rendre possible à un plus grand nombre de fidèles la participation à ces rites, a aussi

un autre intérêt de caractère directement liturgique, celui de rétablir la primitive correspondance entre le récit évangélique des divers mystères et leur représentation liturgique : la dernière Cène tard dans la soirée du jeudi; la passion et la mort du Seigneur dans les premières heures de l'après-midi du vendredi; sa résurrection dans la nuit sainte du samedi, qui débouche à l'aube du dimanche de Pâques.

Qui ne sentait le désaccord, par exemple, entre l'idée des trois jours passés par Jésus au sépulcre, et le carillon de la résurrection le samedi à midi, à vingt-quatre heures à peine des offices de la passion et de la mort? Qui ne remarquait la fausse note que produisait le fait de célébrer les rites de la vigile pascale, avec le riche symbolisme du feu et du cierge, et avec les formulaires pleins d'allusions à la nuit sainte et bienheureuse, quand la célébration était anticipée au matin du samedi dans une église inondée de soleil?

Au total, la présente réforme de la Semaine Sainte, même pour le seul fait du retour à la célébration des trois jours aux heures de la soirée ou de la nuit, constituerait par elle-même un événement de telle importance qu'il fasse époque dans l'histoire de la liturgie.

Mais il y a un autre élément que nous devons prendre en considération pour mesurer l'importance de cette réforme : les critères dont elle s'inspire. Élément moins voyant peut-être, mais de portée plus vaste. Quels ont donc été les critères et les directives suivis par la Commission pontificale pour préparer la réforme liturgique de la Semaine Sainte? Nous pouvons les résumer en deux mots : d'une part, fidélité scrupuleuse aux meilleures traditions liturgiques; d'autre part sensibilité aux intérêts pastoraux.

La tradition liturgique d'abord. Les rites et les formulaires de la Semaine Sainte ont pris naissance à la période classique de la liturgie. Au long des siècles, ils ont subi, comme nous l'avons déjà indiqué, des modifications souvent malheureuses : des éléments précieux se sont perdus, d'autres ont été déformés, plus souvent s'y sont introduites des superstructures, disproportionnées et peu en situation. Une révision avisée de tout ce complexe requérait avant

tout une connaissance ample et sûre du développement historique des différents rites et de la tradition manuscrite de leurs formulaires respectifs. Chose qui fut loin d'être facile, mais que rendent possible aujourd'hui les progrès de l'histoire liturgique et de l'édition critique des principaux textes anciens ; cette possibilité n'existait pas, au contraire, à l'époque de saint Pie V quand des hommes très doctes (qu'on pense à un cardinal Sirlet) réduisirent cet ensemble liturgique à la forme qui nous est parvenue : alors la connaissance de l'histoire liturgique était en effet trop imparfaite et surtout les éditions des textes liturgiques anciens étaient trop défectueuses.

Ce n'est pas à moi de dire maintenant si la réforme actuelle a toujours été fidèle au principe que je viens de rappeler, de ne pas s'éloigner des meilleures traditions liturgiques. A en juger par les nombreux commentaires autorisés qui ont été déjà publiés, il semble que les membres de la Commission pontificale peuvent être satisfaits. On a considéré comme très justifiée, par exemple, l'élimination des formules tardives et prolixes de la bénédiction des rameaux, et tous se sont réjouis de la revalorisation ainsi apportée à la procession de ce jour, comme hommage public au Christ, roi messianique ; tous ont apprécié le nouveau rite de l'adoration de la croix qui, dans sa substance, est médiéval ; tous ont applaudi à la suppression de la prétendue « messe des présanctifiés », et ainsi de suite.

Certes, en se proposant de suivre le sillon de la tradition liturgique, la Commission n'entendait pas s'obliger à ressusciter purement et simplement tout ce qui est ancien, uniquement parce qu'ancien. Il y a des éléments médiévaux, ou même plus récents, très réussis. Il peut y avoir aussi des rites dont le symbolisme était jadis perçu par tous sans difficulté et qui, aujourd'hui, parce que les conditions de la vie et de la culture ont changé, ne sont plus compris, ou tout au moins ne sont plus intelligibles et efficaces comme à l'origine.

Cette dernière observation nous amène à parler de l'autre principe directeur de la réforme, celui des intérêts pastoraux. La liturgie n'est pas un musée de pièces archéologiques ; elle est l'expression la plus vivante de l'Eglise, et la vie n'est pas statique. La liturgie, si elle est le culte rendu

à la majesté de Dieu, est encore école de vie chrétienne, et à l'école le disciple doit pouvoir comprendre et suivre la leçon. La liturgie est aussi pédagogie religieuse, et le fidèle, à travers les gestes et les formules, doit être amené à pénétrer et à revivre les mystères de la rédemption.

Bref, pour que la liturgie soit, comme elle doit l'être, à la fois culte de Dieu, école et pédagogie de vie chrétienne, il est nécessaire que les fidèles puissent y prendre une part active et consciente. Dans l'action liturgique, ils ne sont jamais de simples spectateurs, mais des acteurs.

Par une combinaison de facteurs que ce n'est pas le moment d'analyser, dans les derniers siècles, les fidèles étaient devenus souvent de simples spectateurs, et l'action liturgique était considérée comme une chose qui regardait quasi exclusivement le clergé. Il suffit de penser à certaines églises du début de la Renaissance, avec leur chœur ou leur sanctuaire complètement fermé, où la masse des fidèles était écartée même matériellement de l'action liturgique.

La réforme liturgique doit avoir pour premier objectif de ramener les fidèles à une participation active et consciente à la célébration des saints mystères. Pour obtenir cela, il faut que les fidèles puissent voir, comprendre et suivre le développement de l'action; il faut donc qu'ils soient intéressés, qu'ils soient conduits à s'acquitter de leur rôle. Et cela, c'est justement un retour à l'antiquité.

Dans la réforme actuelle de la Semaine Sainte, cette préoccupation est évidente et continuelle. Ouvrons, par exemple, le nouvel *Ordo* à la première page, à la bénédiction des rameaux. Le prêtre fait d'abord la bénédiction en se tournant vers le peuple, afin que tous puissent voir. Une fois récitée l'antienne d'introduction, il salue la communauté : *Dominus vobiscum* : « *cui OMNES respondent*, dit la rubrique : *Et cum spiritu tuo* ». Qu'on note cet *omnes* qui introduit tout de suite les fidèles à une participation personnelle à l'action liturgique. Cette participation est indiquée et précisée continuellement dans toutes les rubriques de la Semaine Sainte. Qu'on pense, par exemple, le vendredi saint, à l'adoration de la croix que tous les assistants doivent pouvoir faire, et au *Pater noster*, que tous les fidèles sont invités à réciter ensemble, en

latin, avant la communion; qu'on pense, dans la vigile pascale, au cierge que chacun doit porter en main et qu'il doit allumer en empruntant la lumière du cierge pascal, symbole du Christ; qu'on pense enfin à ce solennel et prenant dialogue entre le célébrant et les fidèles, dans la rénovation des promesses baptismales.

Ces procédés pour rendre plus consciente et plus active la participation des fidèles, sont continuels dans le nouvel *Ordo*.

Et ils n'ont pas seulement une fonction liturgico-pastorale, celle qui se manifeste dès maintenant par une participation directe des fidèles à l'action liturgique, mais, dans le cadre de la réforme liturgique générale, ils ont, en même temps que bien d'autres rubriques, une importance significative pour montrer quels sont les critères et les orientations dont s'inspirera la future réforme de la liturgie.

Quand on dit, par exemple, que durant toute la Semaine Sainte, dans les célébrations solennelles, c'est-à-dire avec les ministres sacrés, le célébrant ne répète jamais ce que ces ministres sacrés, diacre, sous-diacre ou lecteur, chantent ou lisent *vi proprii officii* (*Instruction*, 11, 6), mais que lui, le célébrant, et même lui en premier lieu, comme chef de la communauté, *sedens auscultat*, on affirme naturellement un principe — très justifié, comme le savent bien tous les liturgistes — qui ne pourra pas ne pas être invoqué aussi pour tous les autres cas semblables. De même, quand on établit que, dans les *Orationes solemnes* du vendredi saint, après l'invitation du diacre : *Flectamus genua*, doit suivre réellement un intervalle de prière silencieuse, il est clair que cela devra se faire aussi dans tous les cas semblables durant l'année liturgique. On pourrait multiplier ces exemples significatifs.

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici nous semble justifier pleinement ce que nous avons dit au début, à propos de l'importance de la présente réforme liturgique de la Semaine Sainte, à savoir qu'elle constitue, dans l'histoire de la liturgie, le fait le plus saillant depuis saint Pie V; et nous pouvons ajouter qu'elle représente le pas le plus décisif vers cette réforme générale de la liturgie que tout le monde attend et appelle.

2° *Résultats de la première réalisation du nouvel « Ordo hebdomadae sanctae ».*

Venons maintenant au second point, c'est-à-dire aux résultats de la première célébration de la Semaine Sainte selon le nouvel *Ordo*. Nous avons déjà dit que l'affluence des fidèles a partout dépassé toute attente. La Sacrée Congrégation des Rites est déjà en possession d'abondants rapports et de relations autorisées, de la part des nonces ou délégués apostoliques et surtout de la part des Ordinaires : de Sydney en Australie à Portland dans l'Oregon, sur les bords du Pacifique; de l'Angleterre à l'Afrique du Sud; c'est-à-dire de tout le monde catholique. Dans ces relations on fait connaître avant tout comment se sont déroulés les offices, dans les grandes villes comme dans les paroisses de campagne. La substance de ces rapports peut se résumer en quelques mots : affluence partout doublée, triplée, quintuplée à tous les offices, en particulier à ceux des soirées du jeudi, du vendredi, du samedi saints; participation vivante, consciente, religieuse, aux rites sacrés; pour beaucoup c'était une vraie découverte : « La réforme a permis, écrit un évêque français, une redécouverte du mystère pascal pour les pasteurs et les fidèles »; enfin un sentiment général, chez le clergé et les fidèles, de profonde gratitude envers S. S. Pie XII pour ce don fait par lui à l'Eglise.

Un tel résultat, si plein et si général, est dû principalement à ces deux facteurs : aux critères adoptés dans la réforme, critères de simplicité, de clarté intuitive, d'étroite correspondance des rites et de leurs formulaires avec les mystères célébrés, et critères surtout pastoraux, en ce sens que les fidèles se sont sentis engagés à jouer eux aussi un rôle, et un rôle substantiel; un second facteur ensuite, pour expliquer le grand succès, doit être recherché dans le zèle intelligent et opportun des évêques, du clergé, et de tous les apôtres du mouvement liturgique.

Innombrables sont les instructions et les exhortations publiés à ce sujet par les évêques dans leurs Bulletins diocésains; comme innombrables ont été les réunions sacerdotales, les conférences et les instructions données par le clergé et les liturgistes pour préparer les fidèles à

cette grande nouveauté liturgique, en beaucoup d'endroits on a même recouru à la radio et à la télévision.

Puis, un élément de capitale importance, dans ce travail de préparation, a été la publication dans tous les pays de petites éditions de l'*Ordo* à l'usage des fidèles, avec le texte latin et la traduction dans les diverses langues vulgaires, et avec de sobres catéchèses; dans les seuls Etats-Unis d'Amérique on a eu, sauf erreur, douze éditions diverses de l'*Ordo* pour les fidèles, et l'une d'elles, préparée par le P. Diekmann, de l'abbaye Saint-Jean de Collegeville, au Minnesota, a un tirage de 1.650.000 exemplaires, et dire que, malgré cela, aux Etats-Unis, comme en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie, quelques jours avant la Semaine Sainte, tous les exemplaires de ces éditions pour les fidèles étaient complètement épuisés!

Dans son ensemble, donc, la réforme liturgique de la Semaine Sainte a eu, dès cette première année, un vrai, un grand succès. Telle est la première conclusion générale qu'on peut recueillir des relations des évêques.

Ces mêmes relations, toutefois, contiennent aussi des remarques de détail, signalent certaines difficultés particulières et cherchent comment les vaincre; je crois utile de toucher ces différents points.

Commençons par le *dimanche des Rameaux*. Tous ont apprécié la mise en valeur de la procession comme hommage public au Christ, roi messianique. En beaucoup d'endroits, spécialement dans les régions rurales et les villages, en suivant la suggestion de l'*Ordo* (n. 17), on a cherché à faire la bénédiction des rameaux dans une église secondaire, d'où est partie la procession solennelle vers l'église principale. Les fidèles sont restés très impressionnés par cet hommage public au Christ roi. Un seul désir est exprimé en quelques endroits : celui de pouvoir faire la procession l'après-midi. On allègue, avec raison, et la conformité avec le texte évangélique : saint Matthieu, en effet, après avoir raconté l'entrée à Jérusalem, ajoute que Jésus « sortit de la ville pour se rendre à Béthanie où il passa la nuit » (Mt., 21, 17), et saint Marc précise qu'« il était déjà tard » (Mc, 10, 12), et le motif historique. A Jérusalem, en effet, comme nous le raconte Ethérie, à la fin du VI^e siècle, la procession partait du mont des Oli-

viers aux premières heures de l'après-midi pour s'achever à l'Anastasis avec le lucernaire — et le motif pastoral, parce que, comme l'ont montré les messes du soir, on pourrait avoir le soir beaucoup de personnes qui ne sont pas là le matin.

Jeudi saint. — Le clergé a beaucoup apprécié la belle *Missa Chrismatis* remise aujourd'hui en vigueur, et qui peut rassembler tous les prêtres autour de l'évêque, au jour anniversaire de l'institution du sacerdoce.

Les messes du soir *in Cena Domini* ont connu la très grande foule. Le changement d'horaire, contrairement à ce qu'on pouvait craindre, n'a causé aucune difficulté pour la « visite des tombeaux » usage si populaire dans tous les pays latins.

Divers désirs, en revanche, sont signalés de divers côtés au sujet de la communion. On désire en premier lieu qu'il soit permis de pouvoir distribuer la communion aussi aux malades, malgré la prescription du Code, rappelée aussi dans l'Instruction (n^{os} 18-19) qui, le jeudi saint, hors de la messe, prévoit seulement la communion des malades en danger de mort. Cette concession, observe-t-on, serait en pleine conformité avec l'esprit de la réforme. Et c'est vrai.

Un second désir concernant la communion, exprimé seulement par certains pays déterminés, est que le jeudi saint une messe lue soit permise le matin aussi, pour faciliter ainsi la communion, spécialement aux femmes et aux enfants. D'autres pourtant affirment qu'une telle nécessité n'existe pas et qu'on y a suffisamment pourvu par la facilité de pouvoir célébrer jusqu'à trois messes dans l'après-midi, naturellement à des heures différentes.

Plus pressant en revanche et, je voudrais dire plus général, est le désir que l'horaire fixé pour la célébration de la messe ou des messes *in Cena Domini*, de cinq à huit heures de l'après-midi (*Décret*, 11, 7), soit prolongé en portant le terme ultime jusqu'à neuf heures; et cela pour favoriser la participation de beaucoup de gens qui restent au travail ordinairement jusqu'à sept heures du soir.

Passons au *vendredi saint*. Tous les rapports mettent

d'abord en relief la grande affluence des fidèles et souvent leur émerveillement de voir pour la première fois un office aussi émouvant et dramatique.

Du point de vue liturgique, la satisfaction est unanime pour le nouveau rite, digne et solennel, de l'adoration de la croix, unanime aussi la satisfaction, spécialement chez les liturgistes pour l'élimination de la prétendue « messe des présanctifiés ». Mais la grande nouveauté liturgique du vendredi saint était celle de la communion des fidèles, qui, après plusieurs siècles, recommence à faire partie de cette grande action liturgique. Les prêtres ayant charge d'âmes n'ont pas manqué de mettre en relief la signification profonde et l'opportunité de la communion en un tel jour, comme participation à la divine victime, au moment même où l'on commémore le sacrifice sanglant de la Croix, dont l'eucharistie est le mémorial vivant et perpétuel. Et les fidèles sont entrés dans cette perspective-là en venant recevoir la communion, souvent en aussi grand nombre que le jeudi saint. Quant au rite de cette communion *extra missam* il y a une particularité digne de remarque. Il s'ouvre par le *Pater noster*, parce que c'est la prière qui a toujours été employée, depuis l'antiquité, comme préparation à la communion. Pour ce motif, il a été prescrit qu'il soit récité, non seulement par les prêtres, mais par tous les fidèles, et, ajoute la rubrique, en latin. Beaucoup avaient pensé que cette récitation du *Pater* en latin de la part de toute la communauté des fidèles, en dehors peut-être des pays latins, n'était pas possible. A ce propos on peut citer l'exemple d'un diocèse des Etats-Unis, dans lequel les fidèles, opportunément préparés, ont récité partout le *Pater noster* en latin, avec une grande satisfaction.

Un point délicat pour la réalisation du nouvel *Ordo* le vendredi saint était celui de la régularisation de nombreux offices extra liturgiques, introduits un peu partout dans l'après-midi pour remplir le vide qui s'est créé, quand l'antique action liturgique fut reportée au matin. Parmi ces offices les plus connus sont celui des Trois heures d'agonie, celui du chemin de la croix, celui de l'*Addolorata*, et de la procession de Jésus mort. Tous savent combien le peuple est attaché à certaines pratiques traditionnelles de

piété; il n'était donc pas facile d'accorder les usages existants avec le nouvel horaire, qui reporte l'office liturgique de la passion et de la mort du Seigneur à l'après-midi. Toutefois ici encore, les explications opportunes données par le clergé, et les progrès accomplis par la sensibilité liturgique des fidèles ont fait que tout s'est déroulé sans difficulté notable, avec parfois des solutions de compromis, qui finiront rapidement par trouver une meilleure réalisation. En effet, rien n'empêche qu'après l'action liturgique de la passion et de la mort du Seigneur, on puisse faire un solennel chemin de la croix, ou l'heure de l'*Addolorata*, ou la procession de Jésus mort; ce sera même un moyen pour prolonger la méditation sur le mystère du Golgotha. Ce qu'en revanche tous ont compris, sauf de rares exceptions, c'est qu'il faut exclure les Trois heures d'agonie. En effet, l'action liturgique solennelle du vendredi saint commémore précisément l'agonie du Sauveur sur la croix et sa mort; mettre en premier l'office extra-liturgique des Trois heures d'agonie et commencer ensuite la liturgie de la passion et de la mort est un contresens; il s'agit en effet d'une répétition dans laquelle la véritable action liturgique deviendrait un appendice, privé d'intérêt et d'efficacité.

Quant aux heures fixées pour l'office liturgique du vendredi saint, d'environ trois heures à six heures de l'après-midi (*Décret*, 11, 8), beaucoup ont exprimé le désir de voir reculer le terme ultime de six heures. Comme pour le jeudi saint, on désire également pour le vendredi saint un certain élargissement afin que, là où les circonstances le réclament, comme par exemple dans certains centres ouvriers, l'office liturgique puisse être autorisé à une heure plus tardive, jusqu'à neuf heures du soir.

Enfin, la célébration de l'office liturgique du vendredi saint dans l'après-midi a soulevé un problème qu'il n'était pas facile de prévoir. Tous savent que jusqu'ici, du moins dans beaucoup de pays, l'office du vendredi saint était un des moins fréquentés. Maintenant qu'il est reporté à l'après-midi, l'affluence est devenue telle qu'en beaucoup d'endroits les églises n'ont pas été assez grandes pour contenir la masse des fidèles. D'où la requête proposée de divers côtés de pouvoir célébrer deux ou trois fois, selon la

nécessité, une fonction liturgique du vendredi saint dans la même église, afin de permettre à tous les fidèles d'y assister.

On fait en outre observer qu'une éventuelle reprise de cet office, dans une même église, contribuerait aussi à éliminer, ou à rendre moins sensible, une autre difficulté d'ordre pratique, relevée par beaucoup à propos de cet office et plus précisément pour l'adoration de la croix. En raison en effet de l'affluence qui remplit les églises, le rite de l'adoration de la croix par les fidèles a demandé beaucoup de temps, en créant comme un arrêt de l'action liturgique. Pour éliminer cet inconvénient on a avancé diverses propositions : celle, par exemple, de montrer la croix, en invitant les fidèles à faire tous ensemble l'acte d'adoration; ou celle d'installer deux croix, ou davantage, en différents endroits déterminés de l'église, afin qu'un plus grand nombre de fidèles puisse accomplir au même moment l'acte d'adoration; ou enfin la proposition de reculer l'adoration des fidèles jusqu'à la fin de l'office. Je pense que la Sacrée Congrégation des Rites prendra ces propositions en considération, comme tant d'autres; quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'adoration de la croix, on ne doit pas oublier que ce rite constitue un des points culminants de l'action liturgique du vendredi saint et que, du point de vue pastoral aussi, c'est une chose très opportune de donner à tous les fidèles la possibilité de pouvoir accomplir, au moment voulu, cet acte si émouvant et si riche de signification et d'efficacité religieuse.

Arrivons finalement au *samedi saint*. La rénovation liturgique de la vigile pascale était déjà en usage, quoique facultativement, depuis cinq ans, et tous savent le succès qu'elle a rencontré. Et c'est précisément ce succès qui a ouvert la voie et hâté la réforme liturgique de toute la Semaine Sainte.

Dans cette réforme définitive, la vigile pascale a cessé d'être facultative et est devenue obligatoire. Une fois qu'on a ainsi éliminé toute action liturgique le matin et l'après-midi, au moins jusqu'à la tombée de la nuit, le samedi saint est redevenu un jour aliturgique et a retrouvé ce caractère primitif : celui d'un jour de grand deuil dans lequel, à parler idéalement, toute l'Eglise est

rassemblée en silence devant le sépulcre du Seigneur, en méditant le mystère de la mort de l'Homme-Dieu.

Ce fut une sage précaution que de commencer la réforme liturgique de la Semaine Sainte par la restauration de la vigile pascale et de montrer sa valeur pratique par une période d'expérimentation facultative. En effet, il y avait trop d'usages populaires liés surtout au samedi saint, et c'eût été une trop grande violence que d'obliger immédiatement l'office matinal à devenir office nocturne. Ainsi, après cinq ans d'expérience et d'adaptation, la vigile pascale a été célébrée partout sans difficultés, et les nombreux usages populaires liés au vieil horaire du matin ont trouvé dans tous les pays une facile solution.

Il y a un seul point qui demande encore une réalisation plus homogène, c'est celui de l'heure de la célébration. Tous n'ont peut-être pas suffisamment réfléchi à la nature intrinsèque de la vigile pascale, qui est la véritable célébration de la Résurrection du Seigneur, et non une célébration de vigile au sens moderne du mot, c'est-à-dire entendue comme préparation à une solennité, dans le cas présent pour préparer la Pâque.

La résurrection du Seigneur s'est produite après le milieu de la nuit du samedi et avant l'aube du dimanche. La vigile pascale, par sa nature, est une assemblée liturgique qui se déroule dans un climat de joyeuse attente de la résurrection. Il est donc logique que la fonction dépasse la nuit du samedi et se termine vers les premières heures du dimanche, quand le Seigneur est ressuscité. D'ailleurs, dans le décret *Maxima Redemptionis nostrae mysteria*, on a répété le principe que l'heure « qui convient pour la vigile pascale est de commencer aux environs de minuit entre le samedi et le dimanche de la résurrection » (*Décret*, 11, 9). Mais d'autre part, en raison des différentes difficultés soulevées de plusieurs côtés pour cette célébration du milieu de la nuit, le même décret a donné faculté aux Ordinaires de pouvoir en permettre l'anticipation, naturellement pour des motifs pastoraux, mais jamais avant le crépuscule ou au moins avant le coucher du soleil. Ainsi en beaucoup d'endroits l'office a été célébré à l'heure convenable, c'est-à-dire avec la messe à minuit; mais en d'autres, aux premières heures du soir.

Peut-être qu'avec le temps on arrivera à une plus grande uniformité. Il faut, en tout cas, relever un fait qui répond aussi à une préoccupation. Beaucoup en réalité étaient préoccupés et peut-être le sont encore, de ce que, après avoir entendu la messe de la vigile pascale célébrée à minuit, les fidèles se sentiraient dispensés de retourner à la messe le lendemain, avec cette crainte, qui serait certainement pénible, de voir les églises quasi vides justement à la messe solennelle du jour de Pâques. Une telle préoccupation n'est pas dénuée de fondement. Cependant on constate un fait, mis en relief par beaucoup d'évêques dans leurs rapports, que justement là où la vigile pascale a été célébrée à minuit, le lendemain, à la grand-messe de Pâques, le nombre des fidèles non seulement n'a pas été inférieur à celui des années précédentes, mais souvent a été supérieur.

Pour conclure ce que nous avons exposé jusqu'ici concernant la célébration des offices de la Semaine Sainte suivant le nouvel *Ordo* nous pouvons affirmer que son application, en cette première année, non seulement n'a donné lieu à aucun inconvénient de quelque importance, mais a rencontré partout la faveur du clergé et la participation large et vivante, souvent enthousiaste des fidèles, dont beaucoup ont exprimé leur joie d'avoir enfin compris la profondeur et la richesse du mystère pascal.

3° *Perspectives d'avenir.*

Venons-en au troisième point, aux perspectives d'avenir.

Partant de la constatation que la réforme liturgique de la Semaine Sainte a remporté un grand succès, certains pourraient penser qu'il n'y a plus rien à faire maintenant qu'à continuer tranquillement ce qui s'est fait cette année.

Penser ainsi serait une grave erreur. Et ici, que l'on me permette d'étendre le regard, de la Semaine Sainte jusqu'à la réforme liturgique en général. La réforme liturgique ne consiste pas seulement, ni même principalement, à réviser des formulaires et des rubriques, en ce qui concerne la recherche de formes esthétiques plus dignes et plus expressives; on n'épuise pas la réforme en simplifiant, en abrégeant ou en corrigeant; le vrai but de la

réforme liturgique va bien au delà, il dépasse toute expression extérieure, et il faut parvenir jusqu'à l'âme, pour agir sur elle en profondeur et provoquer un renouvellement spirituel dans le Christ, souverain prêtre, de qui toute action liturgique tient valeur et efficacité.

C'est le véritable but de la réforme liturgique. La réforme liturgique de la Semaine Sainte ne peut pas non plus avoir un autre objectif. Elle est donc destinée à susciter et à fortifier, chaque année, un véritable et profond renouveau des fidèles dans le Christ, à travers les mystères salvifiques de sa passion, mort, résurrection et glorification; mystères qui revivent et se rendent présents, d'une manière inexprimable mais réelle, dans les grandes représentations liturgiques de ces jours. La réforme liturgique de la Semaine Sainte va ramener les fidèles à étancher leur soif à ces sources de grâce.

C'est pourquoi la Sacrée Congrégation des Rites, outre le Décret qui fixe les normes canoniques et liturgiques de la liturgie rénovée de la Semaine Sainte, et outre l'*Ordo* qui nous présente les formulaires et les rubriques, a cru opportun d'ajouter une *Instruction* particulière, elle aussi de caractère obligatoire, et dont le but éminemment pastoral est de rendre plus facile et plus sûr ce renouvellement spirituel des fidèles dans le Christ, qui constitue le but véritable de la restauration.

Pour atteindre ce but, l'*Instruction* s'adresse avant tout aux prêtres, et, en termes pressants, insiste sur la nécessité pour eux les premiers de s'efforcer de pénétrer dans l'esprit de la réforme liturgique. En effet, c'est seulement quand les prêtres connaîtront à fond la théologie de la Rédemption, qui s'exprime dans la liturgie, et particulièrement dans la liturgie de ces jours, c'est alors seulement qu'ils seront capables de créer chez les fidèles cette profonde conviction de la valeur inestimable de ces mystères, qui suscite en chacun d'eux le désir et la volonté de vouloir les revivre avec le Christ. Et c'est seulement quand le peuple, tout le peuple, et non seulement un petit groupe choisi et privilégié, sera ainsi profondément formé et enraciné dans ces convictions, au point de sentir le besoin plus que le devoir de participer avec tout son cœur et toute son âme au sacro-saint mystère de la passion, mort

et résurrection du Seigneur, parce que c'est d'eux que jaillit notre vie surnaturelle de fils de Dieu, c'est alors seulement, dis-je, que le succès de la réforme liturgique de la Semaine Sainte pourra être dit véritable, réel et durable.

Pour aider le clergé à accomplir ce très haut devoir pastoral, l'*Instruction* passe en revue les principaux jours de la Semaine Sainte et pour chacun d'eux présente comme un petit catéchisme théologico-liturgique, qui pourra servir de base pour une plus ample catéchèse sur les grands mystères représentés dans la liturgie.

Le temps le plus opportun pour cette catéchèse, comme il le fut de l'antiquité au moyen âge, est aujourd'hui aussi, comme le suggère l'*Instruction*, le temps du Carême. En effet les prédications sacrées sont traditionnelles en Carême et le thème général le plus indiqué pour cette prédication, thème toujours nouveau parce qu'inépuisable, est par conséquent l'œuvre grandiose du salut des hommes qui a son sommet dans la passion, mort et résurrection du Christ, mystère très élevé qui se perpétue dans la liturgie à travers tous les siècles.

Le Christ donc, qui domine toujours dans la liturgie, doit dominer d'une façon particulière dans les actions liturgiques de ces jours. La catéchèse sur la liturgie de la Semaine Sainte doit se mouvoir dans ce climat réellement christocentrique.

En commençant par le dimanche des Rameaux, avec sa procession rendue à une nouvelle splendeur, nous voyons tout de suite que le Christ est au centre. Il faut apprendre aux fidèles, à tout le peuple chrétien, que cette confession franche et ouverte du Christ, faite loyalement et fièrement sur la voie publique, vaut aussi pour toutes les manifestations, sans hésitation et sans compromis, dans l'esprit de la liturgie renouvelée du dimanche des Rameaux.

Mais suivre le Christ, glorieux et victorieux roi messianique, exige le courage d'être ses disciples sous la croix. C'est pourquoi l'antique messe de ce dimanche, avec la récitation de sa passion par saint Matthieu, est demeurée intacte. En effet, elle est fondamentale pour le chrétien, la conviction de cette grande vérité qu'on n'arrive à la victoire qu'à travers le combat et le sacrifice : la procession

triomphale des Rameaux et la messe de la Passion se correspondent et se complètent mutuellement.

Nous voici au jeudi saint. Ici le Christ domine, avec les expressions suprêmes de son amour. C'est pourquoi, dans la messe *in Cena Domini*, a été inséré le *Mandatum*. Jésus, en lavant les pieds des apôtres, donne l'exemple de l'amour qui s'abaisse aux services les plus humbles et demande à être imité par une charité concrète et effective envers nos frères. En outre l'Eucharistie, comme lien d'amour entre les frères, reçoit une nouvelle lumière de cet exemple du Seigneur. Un thème majeur de l'instruction pastorale de ce jour sera donc celui de la charité chrétienne dans son sens le plus large, le plus actif et le plus impératif. Tous doivent se convaincre que l'exercice de la charité est essentiel dans la loi évangélique et que plus le monde devient égocentrique, plus pressant est le précepte du Christ d'une charité fraternelle, véritable et effective.

Le fait de revivre, à travers la liturgie, les mystères du jeudi saint, c'est-à-dire l'amour du Rédempteur, manifesté par le lavement des pieds et, d'une façon immédiatement plus sublime, par le don de l'Eucharistie, devrait créer une génération de chrétiens pour qui la charité fraternelle, comme elle le fut dans les communautés chrétiennes des premiers siècles, soit l'expression naturelle, spontanée et constante de leur amour authentique et réel pour le Christ.

En passant au vendredi saint, nous rencontrons cette préoccupation plus qu'évidente de la réforme, de mettre les fidèles en un contact plus immédiat et plus profond avec le Christ mort pour nous sur la croix. C'est pourquoi on a révisé avec beaucoup de soins, sur les traces des coutumes médiévales, le rite de l'adoration de la croix. Les fidèles, comme nous l'avons déjà signalé, devraient pouvoir accomplir ce rite « liturgiquement », c'est-à-dire comme des acteurs eux aussi dans ce drame sacré, donc à l'intérieur de l'action liturgique et au moment voulu, et non pas après l'action sacrée, et en dehors d'elle, comme un acte qui nécessairement paraîtra avoir le caractère d'une dévotion privée.

Cette rencontre personnelle et liturgique, donc publique, du fidèle avec la Croix, exige de lui une prise de posses-

sion qui l'engage envers le Christ. Et un tel engagement devrait être vivifié et pour ainsi dire sanctionné grâce au contact sacramentel avec le Christ lui-même, contact rendu aujourd'hui possible depuis qu'a été rappelée à la vie la coutume multiséculaire de la communion des fidèles eux-mêmes en ce jour-là. C'est justement la communion, en ce jour-là, à ce moment-là, qui nous assure une participation réelle et plénière aux fruits de la Rédemption, opérée par le Christ sur la croix.

C'est là une théologie qui est devenue vie; ici la liturgie, souverain culte de Dieu, est devenue intrinsèquement moyen très efficace de la grâce qui opère en profondeur. Tel est le véritable et ultime motif pour lequel la communion a été rendue aux fidèles le vendredi saint.

Venons-en au samedi saint. Depuis 1951, c'est-à-dire depuis la restauration de la vigile pascale, on a beaucoup parlé et écrit sur cet ensemble liturgique, et souvent avec grande compétence théologique, historique et pastorale. Je pourrai donc être bref, en me limitant à toucher un seul point, particulièrement important du point de vue pastoral, le fait de la rénovation des promesses baptismales.

Tout le monde sait pourquoi le baptême a été conféré, dans l'antiquité, pendant cette nuit sainte. L'administration du baptême appelait naturellement la bénédiction de l'eau. Quand le baptême des adultes a disparu et que, par conséquent, a disparu l'administration du baptême en cette nuit, la bénédiction de l'eau baptismale n'a pas disparu mais est restée attachée à cet ensemble liturgique. Supprimée par conséquent l'administration réelle du baptême, cette bénédiction, si riche et si dense, perdait auprès des fidèles son importance et en fait était presque ignorée.

Aujourd'hui, dans la restauration de la vigile pascale, en restant dans le sillage le plus authentique de la tradition liturgique, après la bénédiction de l'eau baptismale a été introduite la rénovation des promesses baptismales. Une telle rénovation a pour but de faire que chacun se sente obligé au moins une fois par an à réviser sa position en face du Christ et de l'Eglise, et à poser un acte d'engagement conscient et de décision personnelle. Engagement et décision que nous n'avons pas été en mesure de faire quand le baptême nous fut conféré.

Cette remise en valeur de notre propre baptême, répétée chaque année liturgiquement, c'est-à-dire publiquement, devant toute la communauté de nos frères dans le Christ, si elle a été préparée comme il faut et si elle est faite avec le sens d'une responsabilité personnelle et consciente, devrait créer une mentalité profondément chrétienne, capable de transformer le monde encore une fois.

Il suffit de ces quelques remarques sur certains aspects pastoraux de la liturgie renouvelée de la Semaine Sainte pour nous donner une idée des grandioses perspectives qu'elles découvrent pour un réel renouveau de la vie chrétienne; à condition toutefois que tous, clercs et peuple, s'emploient à pénétrer toujours plus profondément dans les richesses inépuisables de la sainte liturgie, richesses que la liturgie elle-même reçoit de Dieu pour les distribuer aux hommes de bonne volonté.

Le peuple a été détaché, malheureusement, de la véritable vie liturgique; pour le ramener à une participation active, consciente, personnelle et communautaire, il faut un patient travail de rééducation, spirituelle et technique. C'est un travail qui ne s'accomplit pas en quelques années; il faudra des générations; mais il faut absolument commencer. Commençons par la liturgie du grand mystère de la passion, mort et résurrection du Seigneur, qui doit être célébrée partout, des cathédrales aux petites églises de campagne, parce que la Semaine Sainte, toute la Semaine Sainte, du dimanche des Rameaux au dimanche de la Résurrection, n'est pas seulement un des grands faits de l'année liturgique : elle est la solennité par excellence de tout le peuple chrétien; et tout le peuple chrétien a le droit de pouvoir célébrer, non pas une partie, mais toutes les parties de cette unique, suprême solennité.

Voilà pourquoi dans le nouvel *Ordo hebdomadae sanctae* a été prévu un double rite, le rite solennel avec les ministres sacrés, et le rite simple qui peut être célébré par un prêtre seul aidé par quelques *pueri ministrantes* convenablement formés. Les grandes cathédrales, les grandes églises monastiques pourront célébrer ces rites avec toute la splendeur qui leur convient; mais ce n'est pas là l'essentiel : tout autant fructueux et quoique plus simples pourvu qu'ils soient dignes, beaux et pieux, seront ces

offices célébrés par le bon curé de campagne, aidé par ses petits clercs et entouré par ses paroissiens qui ont compris la valeur sacramentelle de ces actions sacrées.

La Semaine Sainte, célébrée avec cette prise de conscience et avec cette participation vivante de la part de tout le peuple chrétien, aura aussi une autre conséquence, très précieuse et très désirée, celle d'une remise en valeur du dimanche. En effet, quand les fidèles auront compris ce qu'est la Pâque, et quand leur sera devenu familière l'idée que le dimanche, le jour où le Seigneur est ressuscité, est consacré en premier lieu à renouveler les mystères de Pâques, alors tout dimanche sera considéré comme la Pâque qui continue pendant toute l'année, alors même l'*Asperges*, par exemple, retrouvera sa véritable valeur qui est de rappeler le baptême de chacun, alors le dimanche redeviendra le jour du Seigneur, le jour où tout chrétien sent le besoin d'entrer dans la maison de Dieu, pour écouter la Parole et pour étancher la soif de son âme aux sources de grâce qui s'ouvrent dans la célébration du divin mystère.

Telles sont les perspectives lumineuses que S. S. Pie XII devait avoir devant les yeux lorsqu'il a pris sur lui la responsabilité d'une réforme aussi courageuse que celle de la Semaine Sainte.

Je crois devoir interpréter la pensée de tous ceux qui sont ici, dans une assemblée aussi nombreuse et aussi universelle, en renouvelant l'expression de notre profonde gratitude au Saint-Père pour le don spirituel de cette réforme; avec la résolution que chacun de nous porte certainement dans son cœur de vouloir coopérer personnellement à ce que cette réforme puisse atteindre son véritable but, qui est celui d'une rénovation progressive du monde dans le Christ.

Puisse aussi ce congrès contribuer puissamment à la réalisation de ces espérances, qui sont les espérances du pape, de l'Eglise, de tout le monde catholique.